



Jambes, le 27 juin 2022

Monsieur Frank Vandenbroucke  
Ministre fédéral de la Santé publique  
Rue de la loi, 23  
1000 BRUXELLES

REF : N&P/32800/MAF/ISK

**Objet : Rapport de PAN Europe et inaction belge en matière de substitution des pesticides les plus dangereux (candidats à la substitution)**

Monsieur le Ministre,

Le 24 mai dernier, l'ONG Pesticide Action Network (PAN) Europe a publié un nouveau [rapport](#) qui a suscité une vive réaction de la part des citoyen.ne.s, des médias et de plusieurs élu.e.s belges – confirmant l'intérêt général porté pour la question des pesticides en Belgique.

Alors que la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette » annonce une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides les plus dangereux dans l'UE d'ici à 2030, ce rapport fournit des preuves que la présence de ces pesticides les plus dangereux a considérablement augmenté dans les fruits et légumes produits au sein de l'Union Européenne (UE) entre 2011 et 2019, y compris en Belgique.

**Nous vous demandons de soutenir, dans le cadre de la stratégie européenne "de la ferme à l'assiette", l'adoption d'objectifs de réduction ambitieux et contraignants aux niveaux européen et national.**

Le rapport porte sur les **résidus de pesticides les plus toxiques** dont nous devrions de moins en moins détecter de résidus dans l'alimentation des consommateurs européens<sup>1</sup>.

Or, en 2019, la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles pour le rapport, **ces pesticides les plus toxiques se retrouvent quasi systématiquement dans certaines catégories de fruits et légumes produits en Belgique**, faisant de ce pays l'Etat membre où les fruits et légumes sont les plus fréquemment contaminés pendant la période entre 2011 et 2019, soit 34 % de produits contaminés.

**Les conclusions de ce rapport confirment que l'accent mis actuellement sur les données de vente pour l'utilisation des pesticides ne reflète pas de façon réaliste l'utilisation des pesticides les plus dangereux et ne donne aucune information sur les cultures concernées. Nous vous demandons par conséquent de soutenir, dans le cadre de la stratégie européenne "de la ferme à l'assiette", la réforme des indicateurs d'utilisation des pesticides.**

En 2019, 87 % des **poires** produites en Belgique étaient contaminées par au moins un candidat à la substitution, soit le plus haut niveau de contamination aux candidats à la substitution parmi tous les Etats membres. La Belgique est également l'un des États membres qui a produit des **laitues**

<sup>1</sup> Plus d'informations et de sources sont disponibles sur la [base de données de PAN Europe](#)

présentant le niveau le plus élevé de contamination des candidats à la substitution, soit 39 % des laitues belges en 2019. Les **pommes** ne sont pas non plus épargnées avec 53 % contaminées en 2019.

En relativisant le sérieux des résultats de ce rapport,<sup>2</sup> le ministre fédéral de l'agriculture, David Clarinval exonère **l'inaction de la Belgique en matière de substitution de ces pesticides les plus toxiques** et renonce à la prise des mesures nécessaires pour supprimer ces substances et ainsi conformer la Belgique à la réglementation européenne.

### **De quelle catégorie de pesticides parle-t-on ?**

Ce rapport porte sur une catégorie spécifique de substances actives plus dangereuses appartenant à un groupe appelé « substances dont on envisage la substitution », tel que défini dans le Règlement (CE) n° 1107/2009.

Ces **candidats à la substitution** englobent les substances actives approuvées dans l'UE qui sont **les plus nocives pour la santé humaine et l'environnement**. Cette catégorie comprend notamment les substances qui :

- Sont classées carcinogène de catégorie 2
- Sont classées toxiques pour la reproduction de catégorie 2
- Des perturbateurs endocriniens
- Qui suscitent des préoccupations liées à la nature des effets critiques,
- Satisfont à deux des critères d'identification des substances Persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) pour l'environnement

### **Quels problèmes de santé induisent-il ?**

Dans la catégorie de pesticides la plus réglementée, ces substances sont liées à une série de maladies chroniques, dont les cancers, les problèmes cardiovasculaires ou le diabète.

Les substances susceptibles d'être des **perturbateurs endocriniens** peuvent avoir des effets sur le système reproducteur, le système immunitaire, le développement cérébral, le métabolisme, la thyroïde et les maladies neurodégénératives.<sup>3</sup> Le Projet de Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) 2022-2026 rapporte que l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé publique en Belgique, dont le préjudice est estimé à 4,4 milliards d'euros par an, provient majoritairement d'une exposition aux pesticides.

### **En Belgique, 43 de ces substances très toxiques sont autorisées**

La Belgique tient le haut du classement quant à la quantité de produits pesticides contenant des candidats à la substitution autorisés. Au total, [43 de ces substances très toxiques sont autorisées \(plutôt que substituées\) sur 54.](#)

---

<sup>2</sup> Le 25 mai, lors d'une [question d'actualité](#) en séance plénière de la Chambre des représentants, le ministre fédéral de l'agriculture, David Clarinval, a tenté de minimiser le sérieux des résultats de ce rapport, et indiqué regretter « fortement les propos trompeurs » et « intentionnellement malhonnêtes ».

<sup>3</sup> [Projet](#) de Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) 2022-2026

Plus généralement, la **Belgique est un des plus gros utilisateurs de pesticides au niveau européen et continue d'autoriser par dérogation l'utilisation des pesticides hautement toxiques pour la santé humaine**. C'est le cas du **mancozèbe**, pourtant interdit au niveau européen pour sa génotoxicité.

Parmi les candidats à la substitution approuvés dans l'UE, les **perturbateurs endocriniens** suscitent de graves préoccupations sanitaires et représentent un **enjeu majeur de santé publique** car il n'existe, selon les [experts](#), **aucun niveau d'exposition sûr**.

- En 2019, un tiers des échantillons de cerises analysés contenait du **tebuconazole**<sup>4</sup> susceptible de nuire au développement du fœtus, en lien avec des malformations et des pertes de grossesse. Par exemple, les scientifiques ont signalé une baisse des niveaux de testostérone chez les fœtus mâles testés<sup>5</sup>.
- Malgré les solides preuves scientifiques de ses propriétés de perturbation endocrinienne<sup>67</sup> et neurotoxiques<sup>8</sup>, l'approbation du **ziram** est prolongée depuis 7 ans au-delà de la période fixée par le Règlement (CE) n° 1107/2009.<sup>9</sup>
- Présent dans la plupart des échantillons de fruits et légumes analysés entre 2011 et 2019, le **cyprodinil** est suspecté d'être un perturbateur endocrinien.<sup>10</sup>
- Le **dimoxystrobin** est considéré comme ayant des effets perturbateurs endocriniens selon les critères provisoires tels qu'établis dans le Règlement (CE) n° 1107/2009.<sup>11</sup>

**Sur base de ces données, nous demandons une interdiction immédiate des [douze substances les plus toxiques](#) et un engagement à remplacer 100 % des pesticides les plus dangereux par des alternatives plus sûres d'ici 2030.**

### **Le manquement à deux obligations légales au niveau européen**

- **Le non-remplacement des « candidats à la substitution » par la Belgique**

Compte tenu de la **très grande préoccupation pour la santé humaine** et pour l'environnement que posent ces substances, les Etats membres, dont la Belgique, sont soumis depuis 2011 à une **obligation légale de substituer ces substances par des alternatives plus sûres** au titre de l'article 50 du Règlement (CE) n° 1107/2009.

---

<sup>4</sup> Identifié comme un pesticide perturbateur endocrinien par le [Centre commun de recherche de l'UE](#).

<sup>5</sup> Taxvig C and al. Endocrine-disrupting activities in vivo of the fungicides tebuconazole and epoxiconazole. Toxicol Sci. 2007 Dec;100(2):464-73. doi: 10.1093/toxsci/kfm227. Epub 2007 Sep 4. PMID: 17785682.

<sup>6</sup> Zina Wen and al, Inhibition of human sperm motility and capacitation by ziram is mediated by decreasing tyrosine protein kinase, Ecotoxicology and Environmental Safety, Volume 218, 2021, 112281, ISSN 0147-6513, <https://doi.org/10.1016/j.ecoenv.2021.112281>.

<sup>7</sup> Cf. [SIN list](#).

<sup>8</sup> Lulla A and al. Neurotoxicity of the Parkinson Disease-Associated Pesticide Ziram Is Synuclein-Dependent in Zebrafish Embryos. Environ Health Perspect. 2016 Nov;124(11):1766-1775. doi: 10.1289/EHP141. Epub 2016 Jun 15. PMID: 27301718; PMCID: PMC5089875.

<sup>9</sup> En vertu de l'article 24(1) du Règlement (CE) n° 1107/2009, un candidat à la substitution est approuvé pour une période ne dépassant pas 7 ans

<sup>10</sup> Ryeo-Eun Go and al., Effect of fenhexamid and cyprodinil on the expression of cell cycle- and metastasis-related genes via an estrogen receptor-dependent pathway in cellular and xenografted ovarian cancer models, Toxicology and Applied Pharmacology, Volume 289, Issue 1, 2015, Pages 48-57, ISSN 0041-008X, <https://doi.org/10.1016/j.taap.2015.09.001>

<sup>11</sup> Substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction et cancérogène, ainsi que les substances toxiques pour la reproduction de catégorie 2 et qui ont des effets toxiques sur les organes endocriniens

Cette obligation aurait donc dû conduire à la diminution progressive puis l'élimination de l'utilisation de ces substances et donc de leurs résidus dans l'alimentation.

**Or, la seule présence de plus en plus fréquente de ces substances, quel que soit le niveau de détection,<sup>12</sup> constitue en elle-même la démonstration flagrante d'une violation de la réglementation européenne en matière de substitution.** Leur présence dans les fruits et légumes produits en 2019 en Belgique ne peut donc pas être considérée comme normale, et encore moins acceptable.

En mettant en évidence une tendance spectaculaire à la hausse de leurs résidus au cours des 10 dernières années, ce rapport confirme le **rejet total du principe de substitution par les États membres, dont la Belgique, au détriment de la santé des consommateurs.**

**Nous vous demandons d'intervenir afin que des mesures soient prises rapidement par la Belgique pour enrayer et supprimer cette exposition de nos concitoyens à ces substances toxiques conformément à l'article 50 du Règlement (CE) n° 1107/2009.**

Le rapport montre également que cette incapacité à mettre en œuvre la substitution a conduit à une **augmentation de la résistance des plantes et des insectes** à ces pesticides les plus dangereux, entraînant une utilisation accrue de ces substances année après année plutôt qu'à leur élimination progressive.

**Afin que leur utilisation cesse d'augmenter (ainsi que la résistance biologique), nous vous demandons de prendre un engagement ferme en faveur du remplacement de ces substances par des alternatives plus sûres.**

- **La non prise en compte de l'effet cocktail sur la santé par l'UE**

A eux seuls, les pesticides les plus dangereux posent déjà des problèmes de santé importants mais **une exposition combinée à plusieurs d'entre eux déclenche des effets cumulatifs** (les effets nocifs s'additionnent) **et synergiques nocifs** (la combinaison de substances a un effet multiplicateur) dans une mesure qui reste en partie inconnue.

En mettant en évidence la présence de pas moins de 5 candidats à la substitution dans un seul produit (pommes, pêches, poires), le rapport de PAN Europe apporte une preuve glaçante de l'exposition des consommateurs à un cocktail des pesticides les plus dangereux.

Malgré des exigences légales claires depuis 2005<sup>13</sup>, **les autorités réglementaires ne se sont toujours pas dotées d'une méthodologie adaptée pour évaluer les effets cumulatifs et synergétiques.** En 2008, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a commencé à développer une méthodologie pour évaluer les effets cumulatifs des résidus de pesticides dans les aliments<sup>14</sup>. Depuis lors, une petite partie de ce travail a été finalisée (effets sur la thyroïde et le système nerveux) mais elle n'a pas été mise en œuvre.

En d'autres termes, **les effets cumulatifs ne sont toujours pas évalués par l'EFSA lors de l'évaluation des substances actives et des demandes de LMR**, ce qui laisse le public sans protection. En outre, les

<sup>12</sup> Seuls les résidus des candidats à la substitution qui ont été trouvés avec un niveau de concentration supérieur ou égal à la limite de détection (0,01 mg/ kg<sup>12</sup>) ont été inclus dans l'analyse des tendances.

<sup>13</sup> Article 4(3)(b) du Règlement (CE) n° 1107/2009 et article 14 du Règlement (EC) n° 396/2005

<sup>14</sup> Règlement (CE) n° 396/2005

preuves scientifiques indépendantes des effets cumulatifs n'ont pas conduit, jusqu'à présent, à une restriction ou une interdiction des pesticides dans l'UE.

**Nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités européennes afin qu'elles respectent leur obligation légale d'évaluer les effets nocifs de l'exposition combinée à plusieurs pesticides.**

En tant que ministre fédéral de la Santé :

- **Quelle est votre position sur cette inaction belge en matière de substitution ?**
- **Quelles actions comptez-vous prendre pour assurer l'interdiction de ces substances dangereuses pour la santé et ainsi conformer la Belgique à la réglementation européenne ?**
- **Comment expliquez-vous que les effets sur la santé de l'exposition combinée à plusieurs pesticides (effet cocktail) ne soient toujours pas évalués ?**
- **En l'absence d'évaluation de l'effet cocktail, les LMR des pesticides les plus toxiques vous paraissent-ils être suffisamment protectrices de la santé des consommateurs soumis par leur alimentation à une exposition régulière à ces substances les plus dangereuses ?**
- **En vertu du principe de précaution clairement énoncé à l'article 1(4) du Règlement (CE) n° 1107/2009 ne serait-il pas plus prudent d'un point de vue sanitaire que les résidus de ces substances particulièrement dangereuses ne dépassent pas le seuil de détection ? Et quid des perturbateurs endocriniens dont l'effet n'est pas nécessairement proportionnel au niveau d'exposition ?**
- **Dans le cadre du troisième axe (recherche scientifique) identifié par le projet NAPED 2022-2026, quelles actions concrètes comptez-vous soutenir pour accélérer l'identification des perturbateurs endocriniens et encourager leur substitution ? Et dans quel délai ?**

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre courrier.

Dans l'attente de votre retour, nous restons disponibles pour vous rencontrer afin de vous expliquer plus en détails les carences liées aux candidats à la Substitution en Belgique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Isabelle KLOPSTEIN  
isabelle.klopstein@natpro.be

P/O Marc FICHERS  
Nature & Progrès  
+ 32 81/32.30.52  
marc.fichers@natpro.be

Salomé ROYNEL  
Pesticide Action Network (PAN) Europe  
+32 2 318 62 55  
salome@pan-europe.info